

Expression et participation en protection de l'enfance : les recommandations de l'Anesm

L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux publie ses recommandations de bonnes pratiques professionnelles sur « *L'expression et la participation du mineur, de ses parents et du jeune majeur dans le champ de la protection de l'enfance* ».

Ce document a pour objectif de décliner dans ce secteur les modalités pratiques d'expression et de participation de l'enfant et de sa famille, tant à son projet personnalisé qu'au fonctionnement de l'établissement/service, à travers quatre enjeux :

- l'intégration de la parole des enfants et la participation de ces derniers dans une dynamique d'évolution des établissements/services, de réflexion et d'évaluation des pratiques professionnelles ;
- la prise en compte de l'âge, de la maturité de l'enfant, de ses capacités et modes de communication, d'une éventuelle situation de handicap, afin d'évoluer de la simple adhésion à la mesure, à l'expression et à la participation ;
- le positionnement du mineur/jeune majeur, de ses parents et des professionnels dans chacun de leur rôle et le renforcement des capacités et de l'autonomie des personnes ;
- l'évolution des postures professionnelles permettant la participation des usagers par eux-mêmes, en favorisant leurs initiatives, à chaque fois que l'autonomie du mineur/ jeune majeur ou les capacités parentales le permettent.

Les recommandations s'adressent directement aux professionnels des ESSMS relevant de l'article L.312-1 du CASF, mettant en œuvre les missions de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire, de l'enfance délinquante dans les domaines de l'hébergement, de l'accueil de jour, de l'assistance éducative en milieu ouvert judiciaire et administrative, de l'investigation et de la prévention spécialisée.

Le document est constitué de 4 parties :

- I. Les conditions générales de l'expression et de la participation
- II. L'expression et la participation du mineur, de ses parents, et du jeune majeur à leur accompagnement personnalisé
- III. La participation à la vie quotidienne et au fonctionnement collectif
- IV. Organisation, management des équipes, et participation des professionnels

La recommandation et ses documents d'appuis sont téléchargeables sur le site de l'Anesm : www.anesm.sante.gouv.fr

Contact :

Yaba Bouesse

Chargée de communication
yaba.bouesse@sante.gouv.fr
01 48 13 91 15